

consentait, de pouvoir fournir les renseignements demandés. C'est une tâche considérable.

(La motion est réservée.)

**ECHANGE DE COMMUNICATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET ANGLAIS AU SUJET DE LA SITUATION DANS L'IRAK**

M. H. B. ADSHEAD (Calgary-Est): Y a-t-il échange de communications entre les gouvernements canadien et anglais au sujet des troubles dans l'Irak?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: (premier ministre): Il y a échange de communications.

M. ADSHEAD: Les déposerez-vous?

Le très hon. MACKENZIE KING: Elles ont pour objet de tenir le gouvernement canadien au courant de la question, et j'imagine que le gouvernement anglais les regarde comme confidentielles. Je me ferai toutefois un plaisir de consulter les autorités anglaises, et si elles ne s'y opposent pas, je ferai le dépôt des documents.

**LA CAPITATION PRELEVEE SUR LES ORIENTAUX**

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Nombre de députés ont reçu par la poste de la propagande contre les Orientaux. Je remarque une communication ayant pour titre la question: "La Colombie-Anglaise doit-elle faire sécession?" L'exposé roule sur l'assertion suivante:

Le gouvernement fédéral prélève la capitation, tandis que la Colombie-Anglaise supporte le fardeau.

Est-il vrai qu'aucun des divers groupes d'Orientaux qui vivent ou entrent au Canada paye une capitation?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si j'ai bon souvenir, le Parlement a adopté un projet de loi, voici quelques sessions, pour abolir la capitation. Il n'y en a donc plus à prélever.

**UN DOUBLE DES REponses DEPOSEES POUR LA DEPUTATION**

M. W. G. McQUARRIE (New-Westminster): A propos des réponses données aux questions inscrites au Feuilleton, le Gouvernement peut-il fournir des copies des réponses en même temps qu'il dépose l'original? Sans cela, les députés n'apprennent la nature des réponses que le lendemain.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): En général, les ministres déposent une réponse en double ou en triple, pour fournir des copies aux députés intéressés.

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'inobservance de cette règle serait un oubli auquel nous remédierons.

M. McQUARRIE: J'ai demandé aujourd'hui une copie de la réponse à une question que j'ai posée, et on m'apprend que je ne puis l'obtenir.

Le très hon. MACKENZIE KING: A-t-on répondu à votre question?

M. McQUARRIE: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois comprendre que le page est en train de distribuer les réponses.

M. McQUARRIE: J'ai envoyé chercher une copie par l'un des garçons, et il m'a dit qu'il n'a pu se la procurer.

L'hon. M. LAPOINTE: Il a fait erreur.

**LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU TRANSFEREMENT DU BUREAU DE POSTE DE MALONECK**

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Le 13 février, la Chambre a ordonné, à ma demande, le dépôt d'une copie de toute la correspondance, lettres et autres documents qui se rapportent au transfèrement du bureau de poste de Maloneck (Saskatchewan), de la maison de M. W. S. Jones à un autre endroit de la région. Les papiers que j'ai reçus sous le titre: "Documents parlementaires, 145", sont manifestement incomplets. J'ai inscrit une question au Feuilleton. La réponse a paru dans le hantsard du 7 mars, et elle indique de toute évidence que le département a d'autres papiers en sa possession. Je demande l'exécution de l'ordre de la Chambre.

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes): Quel est le numéro de cet ordre?

M. CAMPBELL: Il s'agit de l'ordre 25, documents parlementaires, 145.

**LE NOUVEAU TARIF FRANÇAIS ET L'ABROGATION DU TRAITE FRANCO-CANADIEN**

L'hon. R. B. BENNETT: Le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) voudra-t-il me dire, oui ou non, si la nouvelle loi tarifaire adoptée par la République française, relativement aux importations canadiennes, a pour effet d'abroger le traité de commerce entre le Canada et la France?

L'hon. JAMES MALCOLM (ministre du Commerce): Je n'ai pas reçu avis que le nouveau tarif français entraîne l'abrogation du traité entre le Canada et la France.

**DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR.—RAPPORT DE M. ALEXANDER SMITH, C.R.**

L'hon. R. B. BENNETT: Je demanderai au ministre de l'Intérieur quand il se propose de